DISCOURS VŒUX 2020

Monsieur le Député,
Mesdames, Messieurs les Elus du conseil d'administration, chers collègues,
Mesdames, Messieurs les représentants syndicaux,
Mesdames, Messieurs les agents du Centre de Gestion,
Mesdames, Messieurs

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue dans la Maison des Collectivités Territoriales des Hautes-Pyrénées. Je suis particulièrement heureux de vous recevoir ici aujourd'hui, mais je suis également ému car ce sont les derniers vœux que je présenterai au titre de ce mandat, au sein de notre conseil d'administration.

Je tiens à remercier tous mes collègues élus qui, à côté de moi, ont œuvré pour notre institution, et l'ensemble des collectivités ou établissements publics qui nous sont affiliés.

Bien évidemment, en cette période de réserve, je ne ferai pas un bilan de notre mandat.

Toutefois, c'est la période des vœux et j'en émettrai un :

je souhaite que le prochain conseil d'administration qui sortira des urnes en juin prochain, puisse continuer à travailler dans le climat de confiance qui nous a guidé, au cours de ces six dernières années.

Lorsque l'on gère du personnel, et c'est le rôle du Centre de Gestion, nous devons étudier les dossiers avec la plus grande impartialité. Je saisis donc à nouveau l'occasion pour vous remercier, vous les élus qui m'avez accompagné au cours de ces six ans.

Permettez-moi également d'apporter un remerciement tout particulier en direction de mon ami André Fourcade, premier Vice-Président. Je rappellerai qu'il a toujours été là pour présider les commissions de réforme et qu'il a eu aussi la responsabilité de la gestion de notre établissement, pendant les mois où j'en ai été éloigné, bien malgré moi, en 2015.

Je veux aussi remercier, bien sûr tous les agents du centre de gestion qui nous accompagnent depuis 6 ans, ceux qui sont là mais aussi ceux et celles qui nous ont quittés, soit pour des départs à la retraite, soit pour d'autres fonctions et d'autres cieux.

Cette année 2019, nous avons eu quelques arrivées et quelques départs et je me félicite que notre établissement participe ainsi à la mobilité prônée en matière de gestion du personnel, car cela créée une dynamique.

Les départs tout d'abord, avec Julien PASCOUAU, lauréat du concours d'attaché qui a rejoint le Conseil Départemental des Landes d'où il est originaire. Ensuite, il y a eu Séverine TEISSIER, notre ancienne comptable qui a obtenu une mutation sur la commune de CAMPAN. Il faut également noter le départ en retraite de Maryse PEREZ qui, si elle a quitté notre établissement, n'en est pas vraiment loin puisqu'elle est de Séméac.

Toutefois les effectifs du CDG ont été maintenus et même renforcés, car nous avons également procédé à des recrutements et quelques ajustements dans la gestion des effectifs.

Nous avons d'abord recruté Eliane BRITES-DA ROCHA qui assure les fonctions d'accueil depuis le mois d'avril, Manon PLAINO ayant rejoint le Pôle RH pour remplacer Mme PEREZ. A la mi-juin, Inès DIANA-VIDAL a pris ses fonctions de comptable du CDG après avoir exercé les responsabilités de secrétaire de mairie à LAGOS, dans les Pyrénées Atlantiques. Ensuite, nous avons recruté un Responsable de Pôle Santé et conditions de travail en la personne de Jean Luc MINGUY, ingénieur principal, qui travaillait antérieurement à la ville de Lyon. Enfin, début décembre, Laurence BORDIN a rejoint notre équipe afin, notamment, de mettre en œuvre la nouvelle convention FIPHFP, après avoir exercé des fonctions de conseillère emploi auprès du CAP EMPLOI 64.

Ce renforcement a également permis une réorganisation interne autour de trois Pôles, maintenant clairement identifiés. Nous avons aussi pu mettre en place une cellule de conseil en évolution professionnelle, afin de conseiller les agents dans leur démarche de mobilité.

Je veux également féliciter Pauline Martinez qui vient de réussir le concours d'adjoint administratif principal de 2ième classe et je remercie les nouveaux venus qui ont permis l'ensemble des adaptations dont je viens de parler, et leur renouvelle mes vœux de bienvenue, même si je sais qu'ils sont déjà tous, parfaitement intégrés à l'équipe du Centre de gestion.

Alors vous le savez, il convient sans cesse de nous adapter parce que notre monde bouge, pas toujours dans le bon sens, on se demande même s'il y a un sens!

Nos concitoyens sont impatients, et quelquefois paradoxaux. Les situations de tension et d'incompréhension se renouvellent et durent. Nous assistons à une perte de confiance dans nos institutions, et je crois qu'on peut parler d'une crise sociétale, sans doute, la plus grave crise de confiance, au niveau national, depuis le début de la Vème République !

Tous les espaces de notre République semblent se fracturer. Pourtant, les territoriaux et les élus locaux sont en première ligne. Heureusement encore pour nous, chaque sondage le confirme, le service public local est moins touché, par rapport à cette crise de confiance.

En cette période de fracturation, les collectivités locales demeurent le ciment du « vivre ensemble ».

Je rappellerai qu'elles représentent 20 % de la dépense, mais assurent 70 % du service public. Selon les années, les investissements des collectivités locales représentent entre 55 à 58 % des investissements publics.

Du coup aussi, ce constat nous oblige à être toujours plus efficaces et rigoureux.

Je souhaiterai rapidement faire un point sur la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, puisqu'elle rentre progressivement en application.

Il faut savoir que sur les 95 articles que contient la loi, 65 concernent directement la fonction publique territoriale (son organisation, la gestion des ressources humaines et les employeurs territoriaux).

Le gouvernement a annoncé vouloir aller vite dans l'application de la loi et a rappelé qu'un tiers des articles sont d'application immédiate. Toutefois, si sur la cinquantaine de décrets d'application, certains avaient déjà été publiés avant la fin 2019, d'autres suivront, puis des ordonnances seront nécessaires à l'application de la loi, s'échelonnant sur une période de 12 à 15 mois dans des domaines importants.

Inutile de dire que ce sera la feuille de route des services RH des collectivités, mais aussi celle des Centre de Gestion.

Sans exposer bien sûr l'ensemble des mesures contenues dans la Loi, je citerai un des premiers décrets à être publié, qui réforme les attributions des Commissions Administratives Paritaires (CAP).

Les compétences des CAP vont diminuer au profit du CST : Comité Social Territorial.

Ainsi, les questions relatives aux mobilités, mutations, depuis le 1er janvier 2020, à l'avancement de grade et à la promotion interne au 1er janvier 2021, ne relèveront plus de la CAP.

Le CST, de son côté, aura notamment la charge d'arrêter les lignes directrices de gestion, nouvel outil de la gestion du personnel.

Ainsi, le dialogue social que nous avons connu, basé sur l'individuel en CAP, deviendra le dialogue social basé sur les politiques RH. C'est un changement important pour nos institutions car on passe d'une logique de carrière à une logique d'emploi.

Dans le même temps, vous le savez, la Loi permet désormais un recours accru aux contractuels avec une procédure de recrutement instituée, afin de pourvoir aux emplois permanents. Des contrats de projet de 12 mois à 6 ans sont actés pour des missions spécifiques. Ces contrats concernent les trois catégories hiérarchiques. Comme dans le secteur privé, une prime de précarité sera versée pour les contrats inférieurs à 12 mois, à compter du 1er janvier 2021.

La Loi institue aussi une porosité des contrats inter-fonctions publiques, avec une portabilité du contrat à durée indéterminée désormais possible, entre les 3 versants de la fonction publique. Elle encourage aussi une mobilité vers le secteur privé, avec la portabilité des droits liés au compte personnel de formation en cas de mobilité, entre le secteur public et le secteur privé.

Par ailleurs, un rapprochement avec certaines dispositions du Code du travail est mis en œuvre, avec notamment la création du mécanisme de la rupture conventionnelle, expérimenté pour une période de 5 ans, à compter du 1er janvier 2020.

De plus, selon un calendrier de mise en œuvre propre à chaque type de collectivités, notamment liée aux renouvellements des exécutifs, la Loi prévoit la suppression des dérogations à la durée légale hebdomadaire de travail de 35 heures.

Du reste, l'organisation des CDG devra aussi s'adapter, car la Loi nous demande d'élaborer un schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation.

Enfin, il conviendra de signer une convention régionale avec le CNFPT, afin de mieux articuler nos fonctionnements respectifs, en matière d'organisation de concours et de préparation. Pour le CDG65, nous le faisons déjà, et je me félicite des excellentes relations que nous entretenons avec l'antenne locale du CNFPT.

Comme vous le voyez, il y a de grands défis qui engagent les Centres de Gestion pour les années à venir.

Je sais pouvoir compter sur l'équipe des agents du Centre de Gestion, efficace et soudée, compétente et disponible, tant pour les agents que pour les élus.

Je me félicite également des conditions du dialogue social que nous entretenons avec les organisations syndicales.

Non pas que nous soyons toujours d'accord sur tout, mais, parce que nous pouvons discuter de tous les sujets, et trouver des lignes ou des points de convergence.

Il s'agit là, d'un des rôles majeurs du Centre de gestion, souvent méconnu, mais qui permet « à la machine » de fonctionner.

Je terminerai mon propos, non sans vous avoir, à nouveau, remerciés pour le travail fourni, à vous élus du conseil d'administration, représentants syndicaux, personnels du CDG et vous tous, partenaires de notre établissement. Nous œuvrons pour l'intérêt général, et notre mission est noble.

Comme c'est la tradition, Claude m'a offert sur un plateau une citation. J'en profite d'ailleurs pour lui adresser mes remerciements personnels les plus sincères, pour tout ce qu'il a réalisé pendant ces 6 années de mandat à la tête de son équipe, au service des collectivités, et comme courroie de transmission avec le conseil d'administration.

Alors, merci pour tout Claude et vous proposez cette année, en période d'élection, ces quelques mots de Jean Jaurès, et je pense que beaucoup s'y retrouveront :

« *Le courage, c'est d'agir et de se donner aux grandes causes, sans savoir quelle récompense réserve à notre effort l'univers profond, ni d'ailleurs s'il lui réserve une récompense !* »

Je vous laisse méditer cette phrase.

Merci, bonne année à vous et à tous ceux qui vous sont chers !

Je vous invite à partager le verre de l'amitié, accompagné de quelques gourmandises locales.

Merci de votre attention